

Lundi 18 février à 14 h 30

**COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES FONDS EUROPEENS
ET DES RELATIONS INTERNATIONALES**

(M. le Ministre Président Demotte)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Pierre-Yves JEHOLET sur l'avis de l'inspection des finances au sujet des licences d'armement

Jean-Luc CRUCKE sur la ratification du traité budgétaire européen

Pierre-Yves JEHOLET sur l'avis de l'inspection des finances au sujet des licences d'armement

Dans l'avis qu'elle vient de rendre au sujet de l'arrêté sur les licences d'exportation d'armes, l'inspection des finances pointe plusieurs problèmes :

- Problème de libellé concernant la suspension d'une licence quand l'ordre public, la sécurité publique ou les intérêts essentiels de la Région wallonne sont menacés ;
- L'arrêté sur la certification risque d'être difficilement applicable en termes de contrôle lié notamment aux difficultés de suivi au sein des entreprises destinataires

L'inspection des finances pointe aussi le risque, dans le cadre de la motivation des actes liés aux nouvelles procédures, de générer un contentieux défavorable à la Wallonie vis-à-vis d'un secteur que l'on sait particulièrement sensible.

L'inspection relève aussi le pouvoir trop large accordé à l'administration et au ministre au sujet de la demande d'informations complémentaires.

Il semble par ailleurs que les textes ne fassent pas l'unanimité parmi les membres du Gouvernement.

- Monsieur le Ministre-Président peut-il faire le point sur ce dossier ?
- Quelles suites seront réservées aux remarques émises par l'Inspection des Finances et quelles en sont les justifications ?
- Qu'en est-il également de la position globale du Gouvernement au sujet de ces textes ?
- Et enfin, sous quels délais envisagez-vous de pouvoir boucler ce dossier ?

Jean-Luc CRUCKE sur la ratification du traité budgétaire européen

Le traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance doit être présenté, dans les prochains mois, à la ratification des différents Parlements belges. La présidente de l'une des composantes de la majorité a, d'ores et déjà, signalé que son parti ne voterait pas le texte tel quel. Mme Hoyos rappelle que le traité prévoit que l'on peut déroger à l'orthodoxie budgétaire "dans des circonstances exceptionnelles" et de citer, au titre d'exemple, Arcelor, la réduction des gaz à effet de serre, la lutte contre la pauvreté ...

Le gouvernement partage-t-il ce point de vue et considère-t-il que la Wallonie se trouve en situation de pouvoir déroger au Traité ? Souscrit-il à l'analyse de Mme Hoyos et estime-t-il que l'adoption du Traité nous placera dans une position qui nous forcera "à arrêter la modernisation de la Région" ? Le gouvernement s'est-il mis d'accord sur une modification du texte ? Laquelle et quelles en seront les conséquences sur le processus de ratification intra-belge ?